

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier ou de supprimer les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 AOUT

INFORMATIONS

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante de Rome:

On assure que l'un des principaux sujets traités à Friedrichsruhe a été la question de savoir dans quelle mesure et dans quel cas l'Allemagne appuierait l'Italie, dans le cas où la France mettrait à exécution, à Tunis, les mesures que M. Goblet a fait pressentir dans sa première Note. M. Crispien aurait obtenu une réponse qui l'a satisfait.

On répète de tous côtés que les récentes entrevues ont pour résultat de garantir d'abord la paix, — cela va de soi et se répète tant qu'on arrive à ne plus y croire, — et surtout l'équilibre de la Méditerranée.

Ce dernier mot est inquiétant, parce qu'il est vague; on ne dit pas si le mot « équilibre » équivaut au statu quo. En ce cas, l'équilibre ne serait menacé par personne, nul ne prenant au sérieux les projets attribués à la France sur la Tripolitaine, à laquelle elle n'a jamais songé. Cependant, aujourd'hui encore, on persiste à en parler sans y croire.

Les Bourses ont été un peu émues par une double nouvelle. Le ministère a envoyé une circulaire aux syndics pour savoir quels sont les médecins disposés à prendre du service en cas de guerre. L'ordre a été donné de terminer en hâte le chemin de fer de Parme à la Spezia, qui est une ligne stratégique.

C'est la confirmation de ce qui avait été dit déjà.

La France publie la note suivante:

C'est à tort qu'une dépêche de Saint-Petersbourg publiée par un journal allemand, la Gazette nationale, parle d'un arbitrage possible entre la France et l'Italie au sujet de l'incident de Massouah.

Il ne pouvait, en aucun cas, y avoir

arbitrage qu'entre l'Italie et la puissance suzeraine à Massouah, c'est-à-dire la Turquie. Un arbitrage entre la France et l'Italie est non seulement invraisemblable, mais même impossible.

Il n'existe pas, en effet, à l'heure actuelle, de conflit entre l'Italie et la France. La France s'est bornée à signaler une irrégularité de forme qui porte sur un point de droit international et les questions de ce genre ne peuvent pas être tranchées par un arbitrage.

Si la question de Massouah regarde la Turquie seule, la France est cependant intéressée dans la question de Zoula.

LE BUDGET DE 1889

M. Floquet, président du conseil, a conféré avec M. Peytral, ministre des finances, au sujet du budget pour l'exercice 1889, et des projets de réformes dont le gouvernement doit saisir les Chambres dès la reprise des travaux parlementaires.

LES INCOMPATIBILITÉS

Entre autres projets de réformes, une proposition sera déposée à la rentrée de la Chambre, tendant à interdire le cumul des fonctions de conseiller général avec celles de sénateur ou de député.

Dans son article du Matin, M. Arène fait pressentir que si le ministère se prononce en faveur du scrutin d'arrondissement, les opportunistes, malgré les précédents de leur histoire parlementaire, n'hésiteront pas à le suivre. Mais, en passant, M. Arène fait ces aveux quelque peu cyniques:

On prétend que le scrutin de liste est unanimement propre à favoriser sinon le boulangisme, au moins M. Boulanger, et c'est à ce sentiment, j'en suis bien certain, qu'ont obéi les conseillers généraux qui ont émis des vœux pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement. La question, ainsi posée, mérite d'être examinée de très près. Ce n'est pas

une affaire de principe, mais de pointage. Les principes, s'ils réclament, passeront après l'intérêt de la République...

LES EMPLOYÉS DES POSTES

800 employés des Postes se sont réunis pour protester contre le tableau d'avancement de M. Coulon.

De nombreux orateurs ont blâmé le nouveau mode d'avancement.

La réunion a décidé qu'elle adresserait à M. Coulon une pétition demandant une modification dans l'organisation.

Une réunion générale a été, en outre, décidée pour cette semaine.

M. Georges Thiébaud adresse la lettre suivante à la République française:

Monsieur le rédacteur, Depuis quelque temps vous publiez, à mon sujet, des informations variées sur de prétendus voyages à Prangins.

Ces informations sont fausses.

J'avais bien de croire que la fin de la période électorale serait aussi la fin de ces petits romans sans intérêt et sans influence, — on l'a vu, — sur les électeurs.

Puisque vous persistez, veuillez recevoir pour mémoire et communiquer à vos lecteurs un démenti total.

Les ami du prince Napoléon ont avec moi moins de relations qu'avec M. Joseph Reinach. Il est juste de le dire, et je vous prie de le dire.

Sentiments distingués.

GEORGES THIÉBAUD.

La République française avait donné comme certain le voyage de M. Georges Thiébaud auprès du prince Napoléon, en donnant à entendre qu'il ne faisait qu'y précéder le général Boulanger.

UNE DÉNONCIATION

Une mesure récemment prise par le ministre de la guerre excite une vive émotion dans l'armée.

et le juge dans son cabinet.

Camille patienta, mais réfléchit avec abondance. C'est, dans les situations difficiles et dans le secret d'une geôle d'interrogatoire, que les réflexions éclosent subites, pressées, comme des poussins dans un couvoir. Des réflexions de Camille, je ne veux en tirer que deux ou trois.

Voilà un début de mariage merveilleux, du dernier engageant et encourageant! Quels méfaits ai-je pu commettre? Décidément, je n'ai pas de chance et c'est à moi seulement qu'il arrive de ces choses-là.

Ces thèmes, le prisonnier les développa à l'infini, et il était grand jour déjà et même huit heures du matin qu'il trompait, de la sorte, sa faim et son anxiété. Car l'anxiété lui travaillait le cerveau et la faim lui tirait l'estomac. S'il rimait un sonnet maintenant? Et il en avait rimé quatre vers, vaillamment que vaillamment, quand deux tours de clef dans la serrure et la réapparition de deux tricorne lui annoncèrent le juge d'instruction. En effet, monsieur le juge, comme dirent les gendarmes, attendait dans son cabinet.

Le juge était un petit homme massif et sanguin, un cube de chair surmonté d'une boule rouge exiguë, en désaccord parfait de dimension avec son support. Des cheveux taillés en brosse de chiendent hérissaient cette tête dont le front fuyait, dont le menton fuyait, et à l'intersection

Le colonel de Brémont d'Ars, qui commandait le 8^e régiment de cuirassiers, en garnison à Senlis, a été mis à la retraite d'office pour avoir, a-t-on dit, puni trop sévèrement des hommes placés sous ses ordres.

Or, il paraît que les rapports sur lesquels le colonel a été frappé étaient absolument mensongers; le colonel qui a trente-huit ans de beaux services aurait été victime d'hostilités inavouables qui se sont abritées sous ce faux prétexte.

Enfin, il n'a pas même été entendu par le ministre, ni invité à se justifier. Il a été attaqué dans l'ombre et silencieusement exécuté.

LE VACCIN DU CHOLÉRA

Notre confrère du Siècle, M. Paul Foucher, vient d'écrire à M. Pasteur qu'il s'offrait à subir la première expérience de l'inoculation du virus cholérique.

Un impôt imprévu

Il est un Conseil municipal qui mérite de passer à la postérité: c'est celui de Bagnols, dans le département du Gard.

Ce Conseil, entièrement républicain, a administré les finances de la commune d'une façon toute républicaine; c'est-à-dire qu'à l'exemple de celui de l'État, son budget est en déficit constant.

Comment donc faire pour rétablir l'équilibre?

Après avoir bien réfléchi et mûrement pesé toutes choses, le susdit Conseil municipal de Bagnols a trouvé le moyen et il a, en conséquence, pris l'arrêté suivant, dont le Journal du Midi nous apporte le texte:

« Considérant qu'il est équitable de faire payer les frais du culte à ceux qui fréquentent l'église, les soussignés proposent d'établir une taxe de un franc sur tous les citoyens adultes qui se rendront à la messe le jour de Pâques.

Cette taxe sera perçue sans frais par le bedeau de la paroisse. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE III

UNE BÉCASSE ET TROIS DEMOISELLES (Suite)

Camille Regour eut toutes les peines du monde à se persuader qu'il ne continuait pas le cauchemar, où les deux dents de Mme Eugénie Rave le menaçaient. Non, il était bien éveillé. Ces deux dents lui présageaient évidemment les deux gendarmes. Il baissa la tête tout honteux. Les yeux des voyageurs et des employés de la gare s'attachaient à sa personne. Les suppositions et les commentaires s'échangeaient autour de lui.

C'est un flou. Ce sac de voyage est bourré de titres qu'il a volés.

Non. C'est un assassin. Il a essayé d'étrangler un vigneron bourguignon dans le train.

Nous l'avons échappé belle!

Aussi, pourquoi fait-on grâce à de tels bandits? Vous verrez que celui-ci ne sera pas plus guillotiné que les autres.

Camille entendit ce regret formulé par une très

agréable dame avec une voix douceâtre et irritante comme un clavier d'harmonica. Il osa sourire.

— Il sourit! reprit la dame avec épouvante. Il est de la dangereuse espèce. L'avez-vous vu? Il a souri!

Camille n'en entendit pas davantage. Il marchait, convoyé par les gendarmes devant lesquels les voyageurs s'écartaient avec vénération. Heureusement que l'aurore blanchissait à peine. Il s'interrogeait sincèrement et ne pouvait s'empêcher d'être fort tranquille, bien que fort contrarié.

Les gendarmes le conduisirent au Palais de Justice, ce superbe Palais de Justice où siégeait le Parlement de Bourgogne. Camille, que le remords ne troublait pas extraordinairement, en admira le vieux portique et son porche carré couvert d'un dôme que soutiennent des pilastres. Il remarqua même, avec beaucoup de présence d'esprit, que ces pilastres étaient de l'ordre corinthien. Un criminel, ordinairement, ne remarque pas les ordres d'architecture, ce qui le rassura.

On l'enferma dans une petite salle en attendant le jour. S'il est au monde, certainement, des gens vertueux, ce sont les juges d'instruction. Et cependant ils n'aiment pas, généralement, malgré que ce soit leur droit, à voir lever l'aurore. Le juge d'instruction de Dijon était dans ce cas. C'est pourquoi, Camille dut se résigner à la réclusion préventive jusqu'à ce que le soleil fût dans le ciel

desquels un nez avancé relevait vers le ciel son bout arrondi et poli comme une bille.

Deux petits yeux fendus avec un gratte-papier et une bouche en anche de clarinette donnaient à la physionomie du juge un air de malice redoutable.

Il était de la famille simienne et, dans cette famille, de l'espèce du sapajou.

Quand le prévenu entra, le juge le darda de ses deux petits yeux. Il épanouissait son séant dans le rond de cuir d'un fauteuil assez bas. Les deux gendarmes, debout et adossés aux linteaux de la porte, s'y dressaient comme deux immobiles cariatides de bois.

— Monsieur Regour? siffla le juge entre ses deux lèvres aiguës.

— Parfaitement, et, puisque vous connaissez mon nom, vous pouvez connaître ma personne, et je ne comprends plus, dès lors, pourquoi je suis arrêté au saut du train comme un malfaiteur.

— Une dépêche m'est arrivée formelle, monsieur, et même lardée de détails très significatifs. Vous êtes véhémentement soupçonné!

Et le juge jouait fébrilement des paupières.

— Vous savez, jeune homme, continua-t-il, que la criminalité tend à se répandre, à gagner les classes hautes de la société. Les passions de l'or et de la chair ont pris d'effrayantes intensités. Quand elles ne rendent pas tout, elles rendent

Peut-on imaginer rien de plus beau? Nos conseillers municipaux de Paris et ceux de Saint-Oben sont capables de s'aller pendre de chagrin de n'avoir pas découvert ce procédé nouveau de remplir les caisses à vide. Ils y viendront sans doute; mais il n'auront pas eu l'honneur de l'invention. Bagnols désormais les dépasse de cent coudées.

Voilà comment des gens intelligents vous hâclent en dix minutes la séparation de l'Eglise et de l'Etat! C'est de Bagnols que vient la lumière!

Cette fantaisie est odieuse et stupide: mais ce sont deux raisons pour qu'elle trouve, dans les régions gangrenées de notre pays, de nombreux imitateurs.

C'est pourquoi nous rappelons aux conseillers municipaux qui seraient tentés de suivre l'exemple de ceux de Bagnols, qu'il existe certains articles du Code pénal, non encore abrogés, et portant les numéros 260 et 261, lesquels sont ainsi conçus:

« ART. 260. — Tout particulier qui aura contraint ou empêché une ou plusieurs personnes de célébrer certaines fêtes, sera puni, pour ce seul fait, d'une amende de 46 à 200 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois de prison.

» ART. 261. — Ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu le culte seront punis d'une amende de 46 à 300 francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois. »

Ces articles ne visent que l'entrave au libre exercice des cultes, mais d'autres encore, et plus rigides, seraient applicables au maire de Bagnols et à ses complices, s'ils s'avisent de rançonner, aujourd'hui ou demain, les honnêtes gens qui entendent prier Dieu malgré la République.

Et il faudrait bien que le Parquet fût son devoir.

ÉTRANGER

L'ARMÉE ITALIENNE

Nous lisons dans l'Italie:

« Les soldats d'infanterie de première catégorie des classes 1856, 1857 et 1858 (milice mobile), à l'exclusion des Alpines, seront appelés sous les drapeaux dans les derniers jours de septembre pour l'instruction. Des bataillons spéciaux de milice mobile seront, par conséquent, constitués près les districts de Novare, Coni, Brescia, Gênes, Padoue, Ravenne, Chieti, Livourne, Rome, Pérouse, Naples, Salerne, Catanzaro, Palerme et Messine.

» La durée de l'instruction sera de dix jours. »

LES USURPATIONS DE M. CRISPI

Le gouvernement italien vient de créer des écoles italiennes d'Orient, avec trois directions centrales officielles, dont l'une à Tunis.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir là une provocation nouvelle de l'étonnant ministre du roi Humbert.

criminel. Les statistiques enregistrent l'étiage toujours plus élevé de la criminalité en France; et l'excès de civilisation où nous sommes parvenus apporte, dans la perpétration de ses crimes, des recherches, des variétés, des raffinements, où se travaille l'imagination des coupables et dont l'entendement des criminalistes s'épouvante. L'assassinat ordinaire ne satisfait plus la colère, la vengeance, la préméditation. On épice le crime; on le pimente, monsieur, et la forme la plus récente et la plus raffinée de l'homicide est le découpage des femmes, jeune homme!

Le juge enfonce ses deux yeux dans les deux yeux de Camille, afin d'aider à l'effet de ses paroles et de surprendre quelque trouble sur la physionomie du criminel. Camille ne bronche pas sous ce regard inquisiteur.

— J'ai suivi avec intérêt, monsieur le juge, répondit-il, cet exposé superbe de la criminalité en général; mais, en quoi ceci me touche-t-il? J'avoue que je n'en découvre chez moi aucune application personnelle.

— Je vais donc descendre du général au particulier et illuminer votre conscience. Il paraît, jeune homme, que sur certains propos échappés à votre colère, vous seriez soupçonné et véhémentement soupçonné, je le répète et ne crains pas de le répéter, d'avoir peut-être coupé ou de vouloir peut-être couper en morceaux une malheureuse

NOUVELLES MILITAIRES

LE RENVOI DE LA CLASSE

Le 4^e bureau de l'état-major général a adressé aux autorités militaires des ordres de détail en vue de la désignation des militaires de la classe 1884 qui devront être renvoyés dans leurs foyers, conformément à la circulaire du 16 août.

Pour ne pas désorganiser les cadres et aussi pour ne pas laisser au caprice des chefs le soin de désigner les élus, on a pris les mesures suivantes:

1^o Dans chaque corps de troupes, on dresse cinq listes séparées des militaires de cette classe: 1^o sergents-majors ou maréchaux des logis chefs; 2^o sergents, maréchaux des logis ou fourriers; 3^o brigadiers ou caporaux; 4^o soldats de 1^{re} classe; 5^o soldats de 2^e classe.

Les militaires inscrits sur ces listes reçoivent un numéro d'ordre dont la série commence à l'unité pour chaque liste.

On met ensuite dans une urne un nombre de numéros correspondant au nombre des inscrits, et les militaires ayant les premiers numéros sortants au tirage, sont libérés du service actif.

La proportion des libérables de la classe 1884 est fixée, par grade, au 3/5 de l'effectif présent.

Il est bien entendu que les mauvais sujets, les militaires condamnés ou ayant été envoyés aux compagnies de discipline, ceux dont l'instruction militaire est incomplète, ou qui n'ont pas rejoint avec leur classe, ne seront pas appelés à bénéficier des avantages accordés à leurs camarades.

EMPLACEMENT DES TROUPES

A l'issue des manœuvres de montagne, les modifications suivantes seront apportées aux emplacements de divers éléments de troupe:

Les portions principales des 7^e et 23^e bataillons de chasseurs à pied seront installées à Nice.

La portion principale du 12^e bataillon de chasseurs à pied sera installée à Lyon.

Le dépôt du 24^e bataillon de chasseurs à pied sera installé à Villefranche.

La portion principale du 112^e de ligne sera réunie au dépôt du régiment, à Antibes.

Ces troupes seront dans les emplacements précités à la date du 1^{er} septembre.

Le 111^e de ligne a quitté Nice dans la matinée du 27 août, allant s'embarquer à Villefranche pour la Corse.

Le départ a donné lieu à une véritable manifestation patriotique.

Les applaudissements et les ovations ont accompagné les troupes durant toute la traversée de la ville.

La musique municipale précédait la colonne.

À l'arrivée à Villefranche, un médecin adjoint au maire de Nice a prononcé une chaleureuse allocution d'adieux.

Le général Garnier des Garets remercie vivement au nom de l'armée.

femme. La dépêche est encore plus catégorique. Elle donne le chiffre des morceaux. Cent et un morceaux, monsieur! Ni plus ni moins.

— Je ne comprends toujours pas, je vous assure.

— Moi, pas encore, je vous l'avoue. Nous devons attendre qu'une lettre du parquet de Paris fasse la lumière complète. Et, en attendant, que vous le permettiez ou non, la gendarmerie va procéder à la fouille de votre personne.

Les deux gendarmes avaient trop l'habitude de leurs devoirs pour ne pas obtempérer, selon leur expression, au désir du juge d'instruction. Camille, malgré ses soupirs broyants et ses rages intimes, fut fouillé dans ses poches les plus privées et jusque dans ses doublures les mieux cousues.

On en retira une liasse de billets de banque.

— Hum! grogna le juge. La dépouille vraisemblablement de l'infortunée, que vous avez déjà ou que vous devez bientôt couper en un si grand nombre de morceaux.

Un canif avec lime à ongles et cure-oreilles suivit les billets de banque.

— Cet instrument, malgré sa ténuité, peut, dans une main habile et sous une inspiration frénétique, servir avec succès à la perpétration susdite.

(A suivre.)

L'embarquement a commencé à neuf heures; le départ a eu lieu dans la soirée.

M. de Sesmaisons, général de brigade, attaché au ministère avec l'emploi de sous-chef d'état-major général, est désigné pour exercer, par délégation du chef d'état-major général, les attributions de commissaire permanent du ministre auprès du comité d'état-major.

Au camp de Châlons

Toutes les troupes de cavalerie qui doivent prendre part aux manœuvres sont aujourd'hui cantonnées autour de Châlons.

La première division a ses cantonnements sur la Suippes, la troisième sur la Vesle et le Chenu, et la cinquième est établie sur la Noblette et la Vesle.

Les quartiers généraux sont à Suippes, pour le général Lardeur, ayant comme chef d'état-major le commandant de Biré; à Mourmelon, pour le général Bonie, et à Bouy, pour le général Charreyron, avec le commandant de Mas-Latrie pour chef d'état-major.

Le général de Galliffet, directeur des manœuvres, est au quartier National. Son état-major se compose du commandant Cherfils, des lieutenants Savé, Aubier et Butier.

Tous les jours, le général de Galliffet s'est rendu avec son chef d'état-major sur le théâtre futur des opérations, afin d'y faire une reconnaissance générale du terrain, situé à l'est de la Suippes, où toute la partie des manœuvres qui concerne le service des marches, des avant-postes et d'exploration doit avoir lieu.

Quoique la campagne soit un peu en retard comme partout, le terrain permettra de manœuvrer hors du camp pendant les derniers jours.

Depuis deux jours, les escadrons sont au repos; les cavaliers, dans leurs cantonnements, s'occupent de mettre en état leurs effets et leurs armes.

On va exécuter l'école de brigade les deux jours suivants auxquels succéderont deux journées d'école de division.

A partir du 2 septembre, les divisions seront exercées à opérer les unes contre les autres. Le 4, des manœuvres d'ensemble commenceront par la conduite des trois divisions accouplées, et les quatre derniers jours seront consacrés à des opérations à l'extérieur.

Les manœuvres maritimes

On mande de Toulon qu'avant-hier le ministre de la marine, le général Japy, commandant le 15^e corps d'armée, M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime, se sont rendus à l'arsenal d'où un canot les a conduits à bord de l'avisos la Corse.

Ce navire a fait aussitôt route pour la rade des Salins-d'Hyères où il est arrivé à midi.

La Corse a pénétré dans la rade par la passe du Roubaud, et est venue mouiller aussitôt entre le Colbert et la Couleuvrine.

Quelques instants après le mouillage, le ministre et sa suite sont allés à bord du vaisseau-amiral le Colbert, qui a signalé aux commandants de divers navires de rallier son bord. Aussitôt des canots se sont détachés des 13 cuirassés, des 4 croiseurs, des 6 avisos torpilleurs et contre-torpilleurs et ont transporté leurs commandants à bord du vaisseau-amiral où a eu lieu une conférence qui a duré deux heures. Les commandants ont quitté ensuite le Colbert et ont rallié leurs bords.

A ce moment le vaisseau-amiral a signalé à tous les navires un simulacre d'incendie. Tambours et clairons ont fait entendre la générale et le rappel à l'incendie. Les équipages ont pris aussitôt leurs postes assignés dans la circonstance.

Le simulacre a duré une heure, pendant laquelle le ministre est resté sur la passerelle du Colbert.

Il s'est mis ensuite en communication avec les sémaphores de Giens, de Porquerolles et du cap Bénat, puis il a quitté le Colbert et est revenu sur l'avisos la Corse.

Avant de quitter les Salins-d'Hyères, le ministre a adressé ses vives félicitations aux commandants de tous les navires et les a chargés de transmettre ce témoignage de sa

satisfaction à leurs états-majors et à leurs équipages.

Au moment où la Corse passait devant le front des cuirassés, tambours et clairons ont battu aux champs.

L'escadre n'appareillera pas des Salins avant la fin de la semaine.

Hier, on a fait les exercices de filets Babilant qui protègent les cuirassés contre les torpilles, puis le tir au canon.

L'escadre espagnole, partie le 40 juin de Barcelone, et qui a touché à Palerme, Brindisi, Trieste, Venise et Malte, séjournera environ dix jours à Toulon où elle est arrivée lundi.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain 31 août, à 7 heures 1/2 du soir. Voici l'ordre du jour:

1^o Révision des listes électorales pour le tribunal de commerce; nomination de deux délégués du Conseil;

2^o Plantation d'arbres sur le quai de Limoges;

3^o Liquidation de la pension de M. Mathieu, ancien employé à l'état civil;

4^o Rue de la Butte-des-Moulins; achèvement de la mise à l'alignement;

5^o Affaires diverses.

Ligne de Saumur-Cholet

La question du chemin de fer de Saumur à Cholet est l'objet de la préoccupation de nombreuses communes. Chacune de celles qui n'ont aucune voie de communication rapide expose les raisons qui militent en sa faveur, et proteste contre le projet invraisemblable qui fait suivre à la voie projetée une direction parallèle à celle de l'Etat à deux ou trois kilomètres de distance.

Déjà, la semaine dernière, l'Echo Saumurois a reproduit un tracé, soumis à l'appréciation du Conseil général, prenant la direction de Saumur à Martigné pour gagner Cholet par Vihiers. Ce projet a reçu le meilleur accueil et a paru à tous digne d'être pris en très sérieuse considération. En même temps, un de nos concitoyens, M. Jahan, propriétaire aux Ulmes, adressait aux conseillers les critiques suivantes sur la variante passant par le Coudray.

Les raisons qu'expose M. Jahan sont très fondées et s'accordent avec celles développées par le correspondant de l'Echo Saumurois. Dans l'intérêt de la ligne projetée, cette voie ne doit pas se diriger sur Doué, mais bien sur Martigné pour desservir des centres importants restés isolés jusqu'à ce jour. Il n'est que juste de ne pas les laisser plus longtemps dans cette situation.

Voici la lettre de M. Jahan:

« Les Ulmes, le 17 août 1888.

Monsieur le Conseiller général, Le Conseil général, dans sa prochaine session, va s'occuper du chemin de fer à voie étroite de Saumur à Cholet; aussi permettez-moi d'appeler votre bienveillante attention sur la situation déplorable faite à la commune des Ulmes par le dernier tracé dressé par les ingénieurs. D'abord, pour bien dégager la question, il est utile de faire connaître de suite que cette commune ne s'occupe et n'a à s'occuper que de la portion comprise entre la gare de Distré et la gare de Montfort.

Le 31 mai dernier, alors que l'arrêté préfectoral, ordonnant une enquête sur un tracé passant par le Coudray, n'était pas encore connu, le Conseil municipal des Ulmes, réuni pour sa session ordinaire, a émis le vœu que, conformément au projet dressé primitivement par les ingénieurs, le chemin de fer, après la station de Distré, passât à Presle, où se trouverait une halte pour desservir la commune de Rou-Marson et les hameaux de Pocé et Châtigné (dépendants de Distré); qu'ensuite, après avoir longé la route nationale n° 160 de Saumur à Doué, il vint au Moulin-Cassé, où une station serait établie sur le territoire de la commune de Cizay. Ce lieu est le point d'intersection des communes des Ulmes, de Cizay et de Courchamps, et est en outre rapproché de la commune de Meigné.

Puis, le 1^{er} juillet dernier, après avoir pris connaissance du tracé passant par la

Coudray, ledit Conseil municipal a protesté avec la plus grande énergie contre ce tracé, qui, pour favoriser une commune, déshérite celle des Ulmes, qui se trouve sur la ligne directe et naturelle du chemin à construire.

Six propriétaires des Ulmes ont individuellement consigné leurs dires sur le rapport enquéte à Doué; puis quatre propositions, signées par cent trente habitants de cette commune (c'est-à-dire la presque totalité des propriétaires), ont été jointes au registre. Je vous serais obligé de vouloir bien en prendre connaissance, ainsi que des délibérations des Conseils municipaux des Ulmes, de Meigné, Rou-Marson, etc., qui tous protestent contre le tracé par le Coudray et de les signaler à vos collègues.

En adoptant le tracé soumis à l'enquête, il y aurait deux chemins de fer marchant parallèlement sur les deux rives du Thouet, de Saumur au Coudray. Cette dernière commune ne se trouve qu'à une faible distance de la gare de Brézé, et pour que les habitants y accèdent plus facilement, le Conseil général, il n'y a pas encore longtemps, a fait construire à grands frais un pont sur le Thouet, le pont de Gastines. La construction de ce pont a coûté 110,000 francs, sans compter les sommes dépensées pour l'achat des terrains nécessaires à l'établissement des chemins y accédant. Pourquoi tant de privilèges pour quelques communes d'un canton au préjudice de plusieurs autres d'un canton voisin?

Au contraire, en faisant passer le chemin de fer au Moulin-Cassé, et en y construisant une gare, comme ce lieu est le point de jonction des communes des Ulmes, de Cizay et de Courchamps, ces deux dernières se trouveraient sur le pied d'égalité avec les Ulmes, et la commune de Meigné en profiterait. Le Coudray, qui seul a intérêt à cette déviation, compte 734 habitants, tandis que les communes déshéritées par le dernier tracé comptent: les Ulmes, 549 habitants; Meigné, 288; Rou-Marson, 407; les hameaux de Pocé et de Chétigné, 190, soit 1,404 habitants sacrifiés aux 734 du Coudray.

Afin de ne pas donner suite au projet primitif, on a, paraît-il, donné pour raison qu'il ne fallait pas emprunter pour établir la voie de fer la route nationale n° 160, et dans le nouveau tracé on emprunte de Distré au Coudray et sur un aussi long parcours la route nationale n° 138. Cela n'est pas sérieux. N'est-il pas étrange d'ailleurs que lorsqu'on veut construire un chemin de fer de Saumur à Doué, on suive sur plus de la moitié de son parcours la route de Saumur à Montreuil? N'est-ce pas un défi jeté au bon sens public?

Enfin, dernière objection: pourquoi n'a-t-on pas soumis à l'enquête, avec le dernier tracé, le projet primitif? Cela cependant eût été juste. Quoi qu'il en soit, en voit, par les protestations qui se sont produites, que la variante du Coudray est absolument contraire au vœu des populations. Si les Conseils municipaux des Ulmes, Meigné, Rou-Marson, etc., n'avaient pas pris de délibération à ce sujet avant la session du Conseil général d'avril dernier, c'est que par le premier projet on leur donnait satisfaction, et que ces communes ne pouvaient pas croire, comme elles ne le croient pas encore aujourd'hui, que le Conseil général les prive d'une voie de locomotion qu'elles sont en droit d'avoir, puisqu'elles se trouvent sur la ligne directe et naturelle du chemin à construire, et cela pour en faire profiter une seule commune, à laquelle on n'accède que par une déviation que rien ne justifie. Aussi, pour obtenir satisfaction, comptent-elles sur la justice et l'équité du Conseil général.

Agrez, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

JAHAN,
Ancien sous-préfet, propriétaire aux Ulmes.

Plusieurs personnes ont été grièvement blessées, sans parler des chevaux et du matériel fortement endommagés.

Cet événement vient à point pour donner raison aux protestations faites contre la traversée de Saumur par la ligne ferrée.

Nous espérons qu'il sera tenu compte de cet exemple des accidents auxquels nous serions exposés journellement si le projet de M. le Maire de Saumur et des conseillers qu'il a entraînés pouvait l'emporter sur le bon sens révolté de toute une population.

A cette occasion, disons aussi que le Conseil général vient de prendre une importante décision provoquée par la répulsion des Angevins de voir leurs boulevards sillonnés par des trains de la ligne d'Angers à Candé.

Voici en substance, le texte de la délibération:

Le tracé de Candé à la Roche est adopté. A partir de la Roche, une variante s'approchant de la ligne d'Angers à Nantes viendrait se souder à Bouchemaine au chemin d'Orléans, passerait la Maine sur le pont qui existe à cet endroit et viendrait aboutir à la gare Saint-Laud.

Le rapport de M. de Rochebouët dit que devant les protestations des habitants d'Angers et celles du Conseil municipal le tracé à travers la ville d'Angers est repoussé par la commission.

Le Conseil général a voté ces conclusions. Satisfaction est donc donnée aux légitimes réclamations de la presque unanimité des habitants d'Angers.

A Saumur, nous sommes dans les mêmes conditions. L'Etat a fait construire à grands frais un pont sur la Loire et un tunnel qui pourront bien servir au raccordement de la ligne de Saumur-Cholet avec la gare d'Orléans.

L'Etat accordera bien à Saumur ce que la Compagnie d'Orléans concède avec tant d'empressement à Bouchemaine.

Le 135° en manœuvres

Lundi, le 135° a rencontré, à la sortie des Ponts-de-Cé, l'ennemi, qui occupait les deux côtés de la route, partie dans le val du Louet, partie au pied du château Bessonneau et sur la route. L'avant-garde du 135° a été accueillie, sur le pont du Louet, par des salves très nourries, auxquelles elle a répondu, soutenue par trois compagnies du 1er bataillon, qui ont dessiné un mouvement tournant par le château Bessonneau, ce qui a forcé l'agresseur à reculer par le chemin de Juigné, poursuivi jusqu'au chemin de fer.

Après cette légère escarmouche, dit l'Union de l'Ouest, la colonne a continué sa marche en avant. A deux kilomètres de Brissac, à l'Hunois, le général a réuni les officiers et leur a fait la critique de l'opération.

Hier mardi, pendant la marche sur Martigné, on a simulé une attaque sur les hauteurs de Notre-Dame-d'Allençon.

Les deux régiments qui prennent part à ces manœuvres comprennent:

Le 135°, 1,100 hommes et 50 officiers environ;

Le 77°, 40 officiers, 935 hommes et 37 chevaux.

Ville de Gennes

Fête à l'occasion du Concours agricole de l'arrondissement de Saumur, qui aura lieu à Gennes, le dimanche 9 septembre 1888.

Festival

A 1 heure, réunion à la Mairie des Sociétés de musique: l'Harmonie Saumuroise, Mazé, Quincé, Varennes-sous-Montsoreau, Doué, Saint-Georges-des-Sept-Voies, les Rosiers, Varrains, etc. — Remise des médailles commémoratives. — Concert. — Distribution des récompenses aux lauréats du concours.

Banquet. — Fête nautique. — Bateaux pavoisés. — Feu d'artifice. — Embrasement du coteau de Saint-Eusèbe. — Illuminations. — Danses publiques et gratuites.

L'ARRIVÉE DU 1er RÉGIMENT DE CUIRASSIERS

ANGERS. — La première colonne du 1er régiment de cuirassiers, à l'effectif de 42 officiers, 274 hommes, 309 chevaux et 4 voitures, arrivera le 16 septembre à Angers.

La deuxième colonne, à l'effectif de 47 officiers, 386 hommes, 330 chevaux et 6 voitures, arrivera le 17.

MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE CHEVREUL. — A l'occasion du 102° anniversaire de la naissance de l'illustre Chevreul, les Sociétés musicales d'Angers se rendront jeudi, avant leur entrée au concert Sellier, devant la maison de notre grand compatriote, rue des Deux-Haies, et y donneront une aubade en son honneur.

M. BÉCHET. — Par décret paru à l'Officiel du lundi 27 août 1888, M. Béchet, ex-rédacteur de l'Electeur et du Travailleur, actuellement sous-préfet de Castellane, est nommé sous-préfet de Sarlat (Dordogne).

ANGERS. — Samedi dernier, le tribunal correctionnel a condamné à 25 fr. d'amende l'instituteur de Soulaire, qui avait grièvement blessé un homme en lui tirant dans la tête un coup de revolver, le 14 juillet.

Ainsi voilà constituée la jurisprudence du tribunal d'Angers pour les délits commis le 14 juillet.

Pour abattre un citoyen avec une arme à feu: 25 fr. d'amende.

Pour abattre un drapeau avec la main: un mois de prison et 200 fr. d'amende.

Différence au détriment des citoyens et en faveur des drapeaux: 1 mois de prison et 175 fr. (Journal de Maine-et-Loire)

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!

M. A. MERLET
Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORMES AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 31 août.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

DEUX NOYÉS DANS LE CHER

Dimanche, vers 4 heures du soir, MM. Adrien Bertin, propriétaire aux Caves-de-la-Croix, commune de Dierres, près Tours, et le domestique de son beau-frère, Jules Journa, se baignaient dans le Cher, à 200 mètres en amont de l'écluse de Vallée.

Le Cher a, en cet endroit, une profondeur de 1m 50 environ.

A peine dans l'eau, les deux hommes furent entraînés par le courant et disparurent.

Le beau-frère de M. Bertin et le domestique de M. le maire de Dierres s'apprêtaient à se baigner, quand ils s'aperçurent de la disparition de leurs camarades.

On se mit immédiatement à la recherche des infortunés baigneurs et, un quart d'heure après, les éclusiers de Vallée retrouvèrent les cadavres de Bertin et de Journa.

Bertin, âgé de 28 ans, était marié; sa femme est sur le point d'accoucher. Journa devait faire partie du prochain tirage.

La mort de ces deux hommes est due à une imprudence: ils venaient de manger quand ils se sont mis à l'eau.

Bertin savait seul nager; il est probable que c'est en voulant se porter au secours de son ami, qu'il a été entraîné par le sable mouvant.

Ce triste accident a causé une profonde émotion dans la commune.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 août.

Le marché financier est toujours calme et les opérations aussi restreintes. Toutefois les rentes françaises accusent une grande fermeté. Le 3 0/0 s'est négocié à 83.80; le 4 1/2 0/0 à 105.45.

L'action du Crédit Foncier s'est inscrite à 1,350.

Les diverses séries d'obligations foncières et communales, toujours activement recherchées, sont l'objet de demandes suivies de la part des capitalistes qui veulent un placement solide et avantageux.

La Société Générale conserve son cours de 470.

Les Dépôts et Comptes Courants stationnent à 602.50.

La Banque d'Escompte, activement recherchée, progresse à 517.

C'est la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et la maison Ephrussi qui feront la conversion portugaise. On sait que cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre.

Le Panama après diverses oscillations cote 256.

Les obligations libérées de Porto-Rico garanties par le gouvernement espagnol se traitent à 293.75.

L'obligation de la Société des Ardoisières de la Forêt, actuellement en cours d'émission, est demandée avec 30 centimes de primes. Les souscripteurs bénéficieront du coupon de 7.50 payable le 1er novembre prochain.

Les actions du Patrimoine-Vie sont demandées au parquet entre 75 et 80 fr.

Peu d'animation sur le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer. Les obligations toujours fermes ont un bon courant d'affaires.

Dernières Nouvelles

A FONTAINEBLEAU
Fontainebleau, 28 août.

Le général Delebecq, commandant du 19° corps d'armée, récemment promu grand-croix de la Légion d'honneur, est venu, ce matin, rendre visite au Président de la République, qui l'a retenu à déjeuner.

AU CAMP DE CHALONS
Mourmelon-le-Grand, 28 août.

Le général de Galliffet est allé voir manœuvrer ce matin, sur le terrain du camp de Chalons, les régiments appartenant aux brigades de Beaumont, de Jessé, Hubert-Castex, de la division Charreyron, Roustain, d'Estremont et Roulet, de la division Bonie.

Parmi ces brigades, se trouve la brigade formée par les 27° et 28° dragons de création récente, et dont l'instruction et la tenue répondent, d'une façon victorieuse, aux critiques faites sur la méthode suivie lors de leur formation.

Ces régiments sont placés, il est vrai, sous le commandement de deux colonels énergiques, MM. de Benoist et Olivier.

Dans l'après-midi, le général directeur ira voir, pendant les exercices, les régiments de la division Lardeur.

BOURSE DE PARIS
DU 28 AOUT 1888.

Rente 3 0/0	83 80
Rente 3 0/0 amortissable	86 20
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 32
Obligations du Trésor	307 50

IL A ÉTÉ PERDU **PIF**, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses taches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean.
P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 1 fr. 90.
Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.
Pâtés truffés de gibiers (Marque Diani).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

Caisse d'épargne de Saumur.
Séance du 26 août 1888.

Versements de 68 déposants (16 nouveaux), 22,806 fr.
Remboursements, 19,698 fr. 69.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
Illustrée, 10 centimes.
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.
Bureaux à Tours, rue Richelieu, 43.

Sommaire du n° 387 (26 août 1888). Floquet empoisonné par Boulanger. Les Alphonse de Marianne. Une bonne blague. Sous le Marronnier. Nos grands hommes. Une statue à Danton!!!

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0.50 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande un mandat-poste à la Direction, à TOURS, 43, rue Richelieu.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

3000 A GAGNER
Avant le 15 Septembre 1888
en opérant sur FONDS d'ÉTAT Emprunt à L'UNION, PARIS 270, Rue Saint-Honoré, 270

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Correspondance Havas:

Dans l'après-midi d'hier, une voiture de courses, attelée de cinq chevaux, a voulu passer devant le tramway du Louvre à Vincennes n° 457, au débouché du boulevard Voltaire, sur la place de la Nation. Le conducteur a mal pris ses distances, le tramway n'a pu être arrêté à temps, les deux véhicules se sont rencontrés. Le limon du tramway a frappé le carré de l'omnibus, qui a été aussitôt renversé.

Etude de M^e Jules MELIN, avoué à Tours, rue George-Sand, n° 1.

A VENDRE

Par adjudication aux enchères publiques

LE CHATEAU HISTORIQUE DE CHENONCEAUX

Situé commune de Chenonceaux, sur la rivière le Cher, avec le Domaine en dépendant, parcs, jardins, terres, vignes, prés, bois, îles et moulins;

Le tout situé communes de Chenonceaux, Civray-sur-Cher, Chisseaux et Francueil, canton de Bléré, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le **SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1888**, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Tours, au Palais de Justice, à Tours

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e MELIN, avoué poursuivant, à Tours, rue George-Sand, n° 1;

2° Et au greffe du Tribunal de Tours, où est déposé le cahier des charges.

COMMUNE DU COUDRAY-MACOUARD

Le Maire de la commune du Coudray-Macouard prévient MM. les Chasseurs que la chasse est sévèrement interdite sur ladite commune, notamment dans toutes les vignes et récoltes encore pendantes.

Cognac des Gourmets

Fines champagnes recommandées, chez M. Louis LEROY, à l'approvisionnement, place Maupassant, à Saumur.

AVIS

M. TARODE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie

L'ABELLE, Vie et Accidents a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude et par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,

Le **VENDREDI 7 septembre 1888**,

Même au-dessous des mises à prix :

1° La **Propriété de Grenelle**, sise à Saumur, quartier de Nantilly.

Mise à prix..... 32,000 fr.

2° L'**île de Trèves**, près Saumur, entre deux bras de la Loire, contenant trente-quatre hectares.

Mise à prix..... 80,000 fr.

3° Une partie de l'**île du Pistolet**, près Saumur, contenant quatorze hectares.

Mise à prix..... 35,000 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. JOHN BURNETT STEARS.

S'adresser :

1° A M^e GERARD, avoué à Brest;

2° A M^e LEON, notaire à Lesneven, près Brest;

3° A M^e POPIN, avoué à Saumur;

4° Et à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE

MAISON

Sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 32,

Comprenant au rez-de-chaussée plusieurs chambres, au premier étage deux chambres, au deuxième étage une chambre et un cabinet, grenier sur le tout;

Cave, cour, latrines et pompe commune.

Cet immeuble dépend de la succession de M^{me} veuve DELRUMEAU.

S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, affée en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.

Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Terrefort,

Commune de Bagneux,

Avec 2 hectares 20 ares 60 centiares de terre et vigne en plein rapport, y attenant.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées. S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr. pour six mois... 3 fr. pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale) ... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400 f. au comptant; Tricycle Peugeot, 500 f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références; Bicycle occasion, 150 fr.; Accessoires pour bicycles et tricycles.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25			
Chartres	6 7		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir.	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49			
Noyant-Méon.	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 51			
Linières-Bou.	11 39			3 21	7 47		6 2			
Vernantes	11 53			3 36	7 59		6 13			
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23			
Vivry	12 15			3 59	8 20		6 31			
SAUMUR										
(Ori.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42			
(départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7			
SAUMUR										
(Etat) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7 11			
(départ.)		8 31	10 37				6 50			
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43	7 3			
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49	7 9			
Brézé-s.-Cyr.		9 2	11		4 39	8 56	7 17			
Montreuil		9 19	11 24		4 47	9 8	7 29			
Thouars			11 57		4 53	9 38	7 48			
Niort			3 58		4 24	7 59	8 33	10 27		
Sainles					6 28	11 05	6 14	2 3		
Bordeaux					9 19	3 36	9 03	4 54		

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15		8 20		3	
Sainles			7 15	8 48	11 39		6 26	
Niort			9 32	10 20		2 5	5 30	8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06	10 31
Brézé-s.-Cyr.	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41	
Chacé-Varr.	10 8	7 27			2 46	5 23	9 49	
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 31	9 55	
SAUMUR								
(Etat) (arr.)	10 22	7 45	Mixte		3 02	5 42	10 03	
(départ.)		7 25	11 25		2 41	5 20		
Nantilly (départ.)		7 38	11 38		2 53	5 33		
SAUMUR								
(Ori.) (arr.)	7 47	11 44	1 29		3 01	5 41	10 58	
(départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	11 5	
Vivry		8 10	12 09		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bou.		8 45	12 46		3 51	6 30		
Noyant-Méon.		8 59	1	2 11	4 04	6 42	11 42	
Chât.-d-Loir.		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 24	
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4	3 22	
Paris		5 23		8	11 50	2 27	5 10	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Directe mixte soir	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
		matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55			6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 43		
La Ménitrie	2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 11		
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 25			
St-Clément		7 26		12 14	4 07	6 32			
St-Martin		7 33		12 21	4 14	6 39			
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 59	10 24		
(départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	4 24	7 13			
Varennes		8 05	9 48	12 51	4 45	7 19	10 40		
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50		
Langais	4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 18		
Tours	5 05	9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	12 07		
Paris	10 39		3 06	8	2 35	4 01	5 07		

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
		matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	9 35	9 41	11 35	12 45	10 40	6 25	12 20		
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 03	5 25	9 27		
Langais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 29		
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 34	10 23		
Varennes		6 32	8 51	12 57		6 54	10 26		
Saumur (a.)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 06	10 43		
(départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 14	10 48		
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 27			
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 34			
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 41			
La Ménitrie	3 28	7 33	9 53	1 48	3 52	7 50	11 13		
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 34	11 53		
Nantes	5 55		1 51	5 38	6 04	11 06			